

SH de 1996	Désignation des marchandises
8471.90	Autres
ex 8472.90	Machines de guichet automatiques
8473.21	Parties et accessoires des machines du n° 8470, des machines à calculer électroniques des n° 8470.10, 8470.21 et 8470.29
8473.29	Parties et accessoires des machines du n° 8470, autres que les machines à calculer électroniques des n° 8470.10, 8470.21 et 8470.29
8473.30	Parties et accessoires des machines du n° 8471
8473.50	Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n° 8469 à 8472
ex 8504.40	Convertisseurs statiques pour machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et pour appareils de télécommunication
ex 8504.50	Autres bobines de réactance et autres selfs pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et des appareils de télécommunication
8517	Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, y compris les postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil et les appareils pour la télécommunication par courant porteur ou pour la télécommunication numérique; visiophones
8517.11	Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil
8517.19	Autres postes téléphoniques d'utilisateurs et visiophones
8517.21	Télécopieurs
8517.22	Téléscripteurs
8517.30	Appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie
8517.50	Autres appareils, pour la télécommunication par courant porteur ou pour la télécommunication numérique
8517.80	Autres appareils, y compris les parlophones
8517.90	Parties d'appareils du n° 8517
ex 8518.10	Microphones ayant une bande passante de 300 Hz à 3,4 KHz; dont le diamètre n'excède pas 10 mm et la hauteur n'excède pas 3 mm, utilisés dans les télécommunications
ex 8518.30	Combinés de postes téléphoniques d'utilisateurs par fil
ex 8518.29	Haut-parleurs, sans enceintes, ayant une bande passante de 300 Hz à 3,4 KHz, dont le diamètre ne dépasse pas 50 mm, utilisés dans les télécommunications
8520.20	Répondeurs téléphoniques
8523.11	Bandes magnétiques d'une largeur n'excédant pas 4 mm
8523.12	Bandes magnétiques d'une largeur excédant 4 mm mais n'excédant pas 6,5 mm
8523.13	Bandes magnétiques d'une largeur excédant 6,5 mm
8523.20	Disques magnétiques